

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 09/2016

Budget 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la Commission) constituée par

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le 16 novembre 2016 en présence de M. Crot, Syndic, Mme et MM. Perrin, Jaunin et Mancini, Municipaux ainsi que de notre boursière Mme Caccia afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Une liste de questions avait été adressée préalablement par la Commission à notre exécutif afin de pouvoir optimiser notre rencontre. Nous remercions toutes ces personnes pour leurs explications et réponses à nos questions.

La Commission s'est encore réunie le 24 et le 30 novembre 2016 afin de statuer et rédiger son rapport.

1) Remarques préliminaires

Le budget 2017 synthétisé en pages 2 et 3 de la brochure présente une perte de CHF 749'800,- et une marge brute d'autofinancement de CHF 228'900,-. Ces chiffres sont très proches de ceux du budget 2016 avec une perte de CHF 755'000,- et une marge brute d'autofinancement de CHF 243'800,-. En ce qui concerne les comptes 2016, la toute dernière projection prévoit un résultat conforme au budget 2016.

Nous relevons que dans le cadre de l'établissement du budget, notre exécutif a une nouvelle fois fixé l'objectif de compression maximale des charges et de l'estimation objective des revenus.

La Municipalité nous a indiqué avoir procédé à un ajustement du processus budgétaire par rapport aux années précédentes. En effet, une implication et responsabilisation plus importante des municipaux et de leurs chefs de service a été mise en place dès le début du processus en juillet 2016.

La Commission a, par le passé, suggéré à notre exécutif de mettre en concurrence tous les prestataires de services et fournisseurs dépassant CHF 10'000,- de dépenses annuelles. Cet exercice n'a pas été effectué au cours de la précédente législature. Cependant, la nouvelle Municipalité a demandé à la Commission des finances de pouvoir travailler sur le sujet ensemble prochainement.

2) Examen des pages jaunes (pages 1 à 14)

2.1) Introduction

Les informations relatives au budget 2017 sont présentées en détail dans le fascicule y relatif auquel nous vous prions de vous reporter. Nous nous limiterons, ci-après, à vous faire part des informations complémentaires que nous avons obtenues lors de notre revue avec la Municipalité et de nos opinions et recommandations.

Par rapport au budget 2016, la comparaison des charges et des recettes est rendue difficile en raison de l'intégration de la garderie sous la responsabilité directe de la commune. En reclassant les recettes et les dépenses liées à cette structure, les charges communales globales augmentent de 1.8% et les recettes de 1.9%.

Les éléments marquants du budget 2017 par rapport à celui de 2016 sont les suivants :

Ecarts financiers positifs :

1. Baisse des aides et subventions : CHF 157'300,-, dont CHF 190'700,- concernant la garderie
2. Baisse de la péréquation : CHF 150'900,-
3. Augmentation des finances d'écolage pour la garderie : CHF 226'700,-
4. Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux : CHF 245'400,-

Ecarts financiers négatifs :

1. Augmentation des charges des autorités et du personnel : CHF 407'800,-, dont CHF 393'800,- concernant la garderie
2. Augmentation des charges d'amortissements : CHF 227'400,-
3. Augmentation de la facture sociale : CHF 142'100,-

Enfin, nous relevons que ni le PPA « Le Village », ni le nouveau quartier «Pré Jaquet » ne figurent dans les comptes de fonctionnement du budget 2017, en particulier les taxes sur les équipements communautaires.

2.2) Examen des charges par nature

30 Autorités et personnel

Par rapport au budget 2016, l'augmentation de ce poste se monte à CHF 407'800,-. Cette variation peut être ventilée de la manière suivante :

- Municipalité	CHF 16'300,-
- Greffe-bourse	CHF -68'000,-
- Voirie	CHF 24'200,-
- Réfectoire	CHF 27'800,-
- Garderie	CHF 393'800,-
- Service électrique	CHF 9'600,-
- Divers	CHF 4'100,-
TOTAL	CHF 407'800,-

Les augmentations de salaires statutaires représentent environ CHF 30'000,- (+1.06%) au total et sont incluses dans les rubriques ci-dessus.

Les effectifs des fonctionnaires communaux vont passer de 20.69 au budget 2016 à 25.38 au budget 2017 en raison de l'intégration de la garderie, qui emploie 3.69 employés et 1.0 apprenti.

Les heures du personnel auxiliaire sont budgétées à 6'807 par rapport à 5'178 au budget 2016 ; la hausse de 1'629 heures correspondant à une personne à plein temps est essentiellement due à :

- 882 heures pour la garderie
- 624 heures pour l'arrivée d'une personne en charge du réfectoire
- 75 heures pour la bibliothèque suite à l'introduction d'un nouveau logiciel

Selon les informations obtenues de la Municipalité, des réflexions sont actuellement en cours au sujet du futur fonctionnement du bureau technique communal. Nous avons été informés que la collaboration avec Jouxten sera terminée fin 2017 et que les discussions avec Le Mont avaient cessé.

Comme déjà annoncé au premier semestre 2016, des réflexions sont également en cours au sujet de l'avenir du service électrique de notre commune.

Les autres services communaux ne font, à l'heure actuelle, pas l'objet d'études quant à l'éventuelle sous-traitance de leurs prestations.

33 Amortissements

La hausse de CHF 227'400,- prévue au budget 2017 par rapport au budget 2016 est principalement causée par les nouveaux amortissements suivants:

- Cimetière	CHF 38'700,-
- Remplacements et révisions de chauffages	CHF 29'900,-
- Eclairage public	CHF 67'500,-
- Central téléphonique	CHF 35'600,-
- Autres	CHF 55'700,-
TOTAL	CHF 227'400,-

48 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Nous relevons que le budget 2017 prévoit les prélèvements suivants :

- Service égouts et épuration	CHF 119'800,-
- Service des eaux	CHF 12'200,-
- Service électrique	CHF 250'000,-
- Taxes communales sur le service électrique	CHF 81'500,-
TOTAL	CHF 463'500,-

Ces prélèvements permettent de limiter la perte de l'année. Au budget 2016, ces prélèvements s'élevaient à CHF 218'100,-.

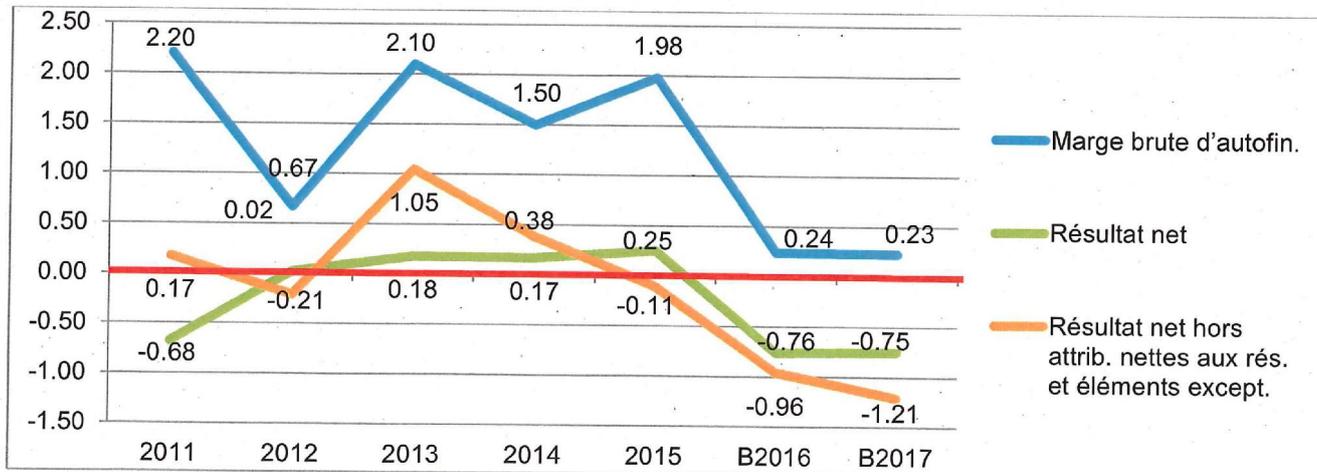
2.3) Conclusions

Comme le tableau et le graphique ci-dessous le montrent, la situation financière de notre commune reste préoccupante avec un nouveau déficit prévu au budget 2017. Nous invitons à nouveau notre exécutif à trouver sans tarder des solutions pour résoudre ces déficits structurels.

En CHF millions	2011	2012	2013	2014	2015	B2016	B2017
Marge brute d'autofin.	2.20	0.67	2.10	1.50	1.98	0.24	0.23
Résultat net budgété	-0.73	-0.77	-0.69	-0.77	-0.64	-0.76	-0.75
Résultat net réel	-0.68	0.02	0.18	0.17	0.25	-0.76 (2)	
Attrib. aux réserves nettes (1)	-2.20	0.23	-0.87	-0.21	-0.47	0.20	0.46
Éléments exceptionnels	1.35 (3)				0.83 (4)		
Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments except.	0.17	-0.21	1.05	0.38	-0.11	-0.96	-1.21

(1) Attribution = négatif, dissolution = positif ; (2) Estimation au 16.11.2016

(3) Gain comptable sur la vente de terrain ; (4) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau



3) Examen des pages blanches (pages 15 à 92)

3.1) Administration générale (pages 16 à 27)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 3'900,- (+0.2%).

110.3011 Traitement du personnel – CHF 306'500,-

Baisse de CHF 49'600,- en raison du remplacement de l'ancienne aide-comptable partie en retraite par une nouvelle collaboratrice en début de carrière.

110.3091 Frais pour la formation professionnelle du personnel – CHF 7'000,-

Poste en baisse de CHF 5'000,- puisqu'en 2016, une formation d'assistante en gestion du personnel a été suivie par notre boursière qui l'a d'ailleurs brillamment réussie.

110.3185 Honoraires et frais d'expertise – CHF 38'000,-

Cette rubrique comprend pour l'essentiel les honoraires suivants : fiduciaire CHF 16'000,-, avocats CHF 10'000,-, archiviste CHF 8'750,- et analyse pour planification financière CHF 3'000,-.

190.3185 Honoraires et frais d'expertise – CHF 37'000,-

Ce poste en hausse de CHF 9'200,- comprend notamment CHF 25'000,- de support informatique pour la société Ixion ainsi que CHF 10'000,- pour la société Ofisa.

3.2) Finances (pages 28 à 31)

Ce dicastère présente une augmentation des recettes nettes de CHF 176'200,- (+2.2%).

210.4001 Impôt sur le revenu - CHF 5'950'000,-

Suite à l'adoption du Conseil communal du préavis 04/2016 sur l'arrêté d'imposition, le coefficient restera inchangé en 2017 au taux de 70%.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques représente le 69% du total des impôts de notre commune. Le budget prévoit une hausse de CHF 50'000,- par rapport au budget 2016.

Comme de coutume, nous avons reçu des statistiques fiscales intéressantes :

- à fin octobre 2016, les impôts encaissés s'élèvent à CHF 5'266'000,-
- en 2014, 29% des contribuables déclarant un revenu imposable supérieur à CHF 70'000,- ont payé 69% des impôts sur le revenu
- à fin septembre 2016, 52% des contribuables ont vu leur déclaration 2015 taxée

Selon notre opinion, le budget de ce poste a été fixé de façon adéquate.

210.4011 Impôt sur le bénéfice net des personnes morales – CHF 620'000,-

Le budget 2017 présente une baisse de CHF 80'000,- par rapport au budget 2016, conformément aux instructions reçues de l'administration cantonale des impôts. La réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) n'a pas d'impact sur ce budget.

Nous pouvons également conclure à une budgétisation réaliste de ces recettes.

210.4020 Impôt foncier – CHF 670'000,-

Cet impôt est calculé à hauteur de 1.0 0/00 de l'estimation fiscale des immeubles. La hausse de CHF 30'000,- par rapport au budget 2016 concerne principalement la réévaluation du bâtiment du centre commercial du haut du village.

220.3520-220.4520 Fonds de péréquation

Nous relevons que le fonds de péréquation présente une charge nette de CHF 299'400,- contre CHF 450'300 au budget 2016 et CHF 98'808,- en 2015.

3.3) Domaines et bâtiments (pages 32 à 42)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 7'600,- (+10.3%).

310.4272.01 Location places de stationnement – CHF 10'000,-

La baisse de CHF 5'000,- s'explique par la réduction de vente de macarons à la Migros en raison de la restructuration de la gestion de son parking.

354.3141 Entretien des bâtiments et monuments – CHF 16'600,-

Pour la maison de commune, les dépenses budgétées baissent de CHF 44'000,- par rapport au budget 2016 et d'environ CHF 29'000,- par rapport aux comptes 2015. De gros travaux ont été entrepris ces deux dernières années, notamment la réfection du bureau du Syndic et de la salle de la Municipalité ainsi que le remplacement de la cuisine de l'appartement. Pour 2017, seul l'entretien courant figure dans cette rubrique, les dépenses de réfections sont quant à elles prévues dans le crédit-cadre d'entretien des bâtiments. Compte tenu de la situation financière délicate de la commune, la Commission demande à la Municipalité d'envisager des économies d'entretien en se limitant au nécessaire au détriment du « superflu cosmétique ».

355.xxxx Ancienne laiterie

Pas de nouvelles récentes par rapport à cette propriété.

357.xxxx Maison Ch. du Brit

Rien de nouveau à signaler pour le moment.

3.4) Travaux (pages 43 à 56)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 11'100,- (+0.6%).

420.3185.00 Honoraires et frais d'expertises – CHF 55'000,-

Ce poste a été budgété sur la base des dépenses historiques. Etant donné l'état des finances communales, nous sommes d'avis qu'un effort doit être consenti sur ces charges. Nous proposons par conséquent de les amender de CHF 10'000,- afin de réduire le déficit budgété.

430 Voirie

Nous rappelons que le chapitre 440 « Parcs, promenades et cimetière » a été regroupé dans le chapitre 430 « Voirie » par soucis de simplification.

Au total, les charges nettes de cette rubrique augmentent de CHF 52'400,-, notamment en raison du drainage nécessaire aux Esserpys, de l'aménagement de zones en prairies ainsi que de l'installation de grills dans la zone de Prazqueron.

450 Ordures ménagères et déchets

Les charges nettes de ce service prévues pour 2017 se montent à CHF 113'600,- contre CHF 146'500,- au budget 2016. La couverture des dépenses par les taxes et recettes diverses est de 77% (73% au budget 2016).

450.3526.05 Elimination des déchets végétaux – CHF 16'000,-

L'augmentation de ce poste s'explique par le fait que la collecte de ces déchets a débuté en avril 2016.

460.4811 Prélèvement financement spécial de l'épuration – CHF 119'800,-

Le fonds affecté pour le service égouts et épuration s'élève à CHF 2'599'730,- à fin 2015. Selon la Municipalité, les directives cantonales prévoient que ce fonds soit progressivement dissout. Par la suite, les coûts devront être exclusivement financés par les taxes.

3.5) Instruction publique et cultes (pages 57 à 67)

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de CHF 17'800 (-1.0%).

511.3141.00 Entretien des bâtiments et monuments – Prazqueron – CHF 34'000.-

Ce poste en hausse de CHF 11'800,- comporte des dépenses liées notamment à des réfections de plinthes, marquage de places de parc, pose de bancs et de poteaux de signalisation. Selon notre appréciation, certaines de ces dépenses ne paraissent pas impératives et nous proposons de les amender de CHF 10'000,- pour réduire ainsi le déficit.

515 Réfectoire (primaire)

Cette rubrique prévoit une augmentation des charges nettes de CHF 21'900,-. En effet, en raison de l'engagement prévu d'une personne formée et responsable de l'aspect administratif, les coûts de personnel budgétés augmentent de CHF 27'800,- alors qu'en parallèle, les revenus de ce réfectoire sont en baisse de CHF 11'700.

Compte tenu de la situation de nos finances communales, nous sommes d'avis de ne pas accepter cette charge complémentaire et proposons par conséquent d'amender le budget en réduisant le déficit d'un montant de CHF 27'800,-.

Nous relevons encore que la prestation coûte au total CHF 26,60 par enfant et par jour (chiffres du budget après amendement proposé) et est facturée CHF 15,- aux parents. Ceci est comparable à ce qui se pratique dans des communes voisines selon la Municipalité.

520 Enseignement secondaire

Cette rubrique prévoit une diminution des charges nettes de CHF 16'200,-. Selon notre exécutif, les charges devraient rester stables ces prochaines années malgré la sortie des communes de la Chamberonne (Cheseaux, Sullens, Boussens et Bournens).

3.6) Police (pages 68 à 74)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 7'700,- (+0.9%).

610.3511 Charges cantonales « Réforme policière » - CHF 364'710,-

Augmentation de ce poste de CHF 5'300,- (+1.5%). Le chiffre est donné par le canton.

3.7) Sécurité sociale (pages 75 à 79)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 144'200,- (+5.5%)

715 Garderie

Cette rubrique prévoit une diminution des charges nettes de CHF 28'100,- à CHF 162'600,- en tenant compte de la réduction de la contribution de la commune comptabilisée au budget 2016 dans le compte 720.3655.02. Nous avons été informés que des placements d'une demi-journée sont ou seront pratiqués de même que des cas de placements d'urgence sont également acceptés. Nous encourageons la Municipalité à tout mettre en œuvre afin d'améliorer autant que possible la fréquentation et donc la rentabilité de cette structure d'accueil.

720.3515 Part. charges cant. de prévoyance sociale – CHF 2'009'500,-

La facture sociale augmente de CHF 142'100,- (+7.6%) par rapport au budget 2016 et reste stable par rapport à 2015.

Sur le plan cantonal, le budget pour la facture sociale est de CHF 736 millions en augmentation de 3.7% par rapport à 2016.

Selon notre opinion, la charge 2017 a été calculée de façon adéquate conformément aux directives cantonales.

3.8) Services industriels (pages 80 à 85)

810.xxxx Service des eaux

Suite à la vente du réseau d'eau à EauService fin 2015, les principales charges restantes sont des amortissements relatifs à la conduite d'eau de boisson Judée Nord et Sud. Le solde à amortir durant les 13 prochaines années se monte à CHF 117'534.50 au 30 septembre 2016.

820.xxxxx Service électrique

820.3189.01 Frais divers – CHF 34'900,-

Ce poste prévoit une augmentation de CHF 30'100,- expliquée par la participation au projet Smartmetering qui permettra de faire des relevés de compteur à distance et/ou de détecter toute anomalie de consommation électrique.

Selon notre opinion, cette dépense n'est pas prioritaire et nous proposons par conséquent de l'amender, ce qui permettra de réduire le déficit de CHF 30'100,-.

820.4819 Pélèvement financement spécifique – autres prélèvements – CHF 250'000,-

Le budget 2017 prévoit un bénéfice de CHF 129'600,- dont CHF 250'000,- provient de la dissolution de la provision qui s'élevait à fin 2015 à CHF 860'000,-. Sans cette dissolution, le résultat est une perte de CHF 120'400,- contre une perte de CHF 6'100,- au budget 2016. Selon la Municipalité, les directives fédérales autorisent une réserve de l'ordre de CHF 150'000,- à CHF 250'000,- qui doit permettre de lisser les résultats. Elle doit donc être progressivement réduite pour atteindre ce niveau.

Comme indiqué précédemment, l'avenir du service électrique est actuellement en cours d'évaluation.

4) Examen des pages bleues – plan des investissements (pages 93 à 102)

Des investissements à hauteur de CHF 1'650'000,- sont prévus au budget 2017, dont CHF 1'350'000,- pour le nouvel éclairage public. La période 2017-2021 présente des projets à hauteur de CHF 33,9 millions.

5) Examen des pages roses - financements (page 103)

Le total des emprunts est prévu de passer de CHF 17,0 millions au 1^{er} janvier 2017 à CHF 19,0 millions au 31 décembre 2017. Le taux moyen prévu en 2017 est de 1.34% contre 1.44% en 2016.

6) Position de la Commission des finances

Nous réitérons notre position comme lors des budgets précédents : tant que la situation financière de la commune demeure fragile, la Commission continuera de ne soutenir que les dépenses et préavis jugés comme « prioritaires » ainsi que des plans de développements adaptés à cette situation.

Conclusion :

Sur la base de notre revue du budget, nous proposons les amendements suivants :

1. Réduction de CHF 10'000,- des charges du compte 420.3185.00 Honoraires et frais d'expertises du dicastère des travaux
2. Réduction de CHF 10'000,- des charges du compte 511.3141.00 Entretien des bâtiments et monuments pour les bâtiments de Prazqueron
3. Réduction globale de CHF 27'800,- des comptes de dépense du réfectoire primaire 515.3011, 515.3012 et 515.3030 (respectivement CHF 25'100,-, CHF 2'200,- et CHF 500,-)
4. Réduction de CHF 30'100,- des charges du compte 820.3189.01 Frais divers liés au projet Smartmetering

L'excédent des charges de la commune est ainsi réduit au total de CHF 75'200,- à CHF 674'600,-.

La Commission considère que le budget amendé est conforme aux réalités économiques connues.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 09/2016 après amendements et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 09/2016, adopté en séance du 31 octobre 2016 ;
- ouï le rapport de la s finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2017 présentant, après amendements, un excédent de charges de CHF 674'600,-.

Romanel-sur-Lausanne, le 30 novembre 2016

Le Président-rapporteur:

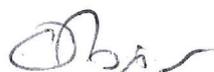


Philippe Muggli

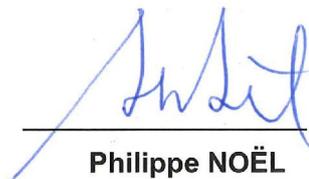
Les autres membres:



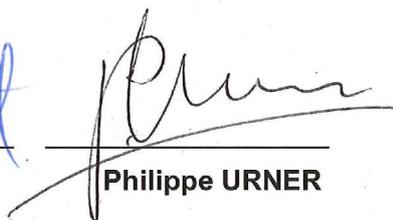
Simon LOB



Ornella MORIER



Philippe NOËL



Philippe URNER